

Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques par les apprenants

Définitions

UTILISATEUR : Désigne toute personne utilisant les moyens informatiques et outils numériques fournis par l'ECOLE dans le cadre d'une formation délivrée par l'ECOLE.

ECOLE : Désigne les entreprises du Groupe YNOV. Le Groupe YNOV est composé de la société YNOV, de la société OBI et de toutes leurs filiales.

SERVICE INFORMATIQUE : Désigne les membres du Service Informatique de la société YNOV. Il est joignable par e-mail à support@ynov.com .

Introduction

Cette charte vise à présenter les droits et devoirs des UTILISATEURS des moyens informatiques et outils numériques fournis au sein de l'ECOLE ainsi qu'à présenter les règles de sécurité, les moyens de contrôle déployés par l'ECOLE et les sanctions encourues.

Considérations générales

Les moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE incluent tout élément logiciel ou matériel mis à disposition de l'UTILISATEUR par l'ECOLE comprenant, sans s'y limiter, les ordinateurs, téléphones, tablettes, clefs USB et autres accessoires ainsi que les applications, boites e-mail, espaces de stockage, accès internet, etc.

L'UTILISATEUR s'engage à respecter la règlementation applicable dans le cadre de l'utilisation des ressources informatiques, notamment en matière de propriété intellectuelle, de secret des correspondances, de données personnelles, des systèmes de traitement automatisés de données, de droit à l'image des personnes et d'exposition des mineurs à des contenus préjudiciables.

L'UTILISATEUR n'est autorisé à utiliser les moyens informatiques et outils numériques mis à sa disposition par l'ECOLE que dans le cadre des enseignements délivrés par l'ECOLE à moins de disposer d'une autorisation écrite de l'ECOLE qui précise la portée et les limites de cette exception.



L'UTILISATEUR ne doit en aucun cas se livrer à une activité concurrente ou susceptible de causer à l'ECOLE un quelconque préjudice en utilisant les moyens informatiques et outils numériques mis à sa disposition par l'ECOLE.

L'UTILISATEUR s'engage à suivre les procédures et instructions fournies par le SERVICE INFORMATIQUE relatives aux moyens informatiques et outils numériques.

L'UTILISATEUR s'engage à restituer en bon état à l'ECOLE tout matériel qui lui aurait été confié dès la fin de l'activité ayant mené au prêt de ce matériel.

Des règles spécifiques peuvent être attachées à certains outils numériques mis à disposition par l'ECOLE et sont communiquées à l'UTILISATEUR soit lors de sa connexion à l'outil, soit via une communication spécifique par e-mail, soit via un lien sur l'outil (par exemple : conditions générales d'utilisation). L'UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance de ces règles et à les respecter dans les mêmes conditions que la présente charte.

Sécurité

Les moyens d'authentification (identifiants et mots de passe, clef de sécurité, carte à puce, etc) fournis à l'UTILISATEUR sont personnels et confidentiels. Ils sont rattachés au niveau d'autorisation accordé à l'UTILISATEUR en fonction de ses attributions et ne peuvent donc être communiqués ou partagés.

L'UTILISATEUR s'engage à ne pas faire usage des moyens d'authentification d'une autre personne, à ne pas chercher à dérober ou prendre connaissance des moyens d'authentification d'une autre personne et à ne pas accéder à un moyen informatique ou outil numérique sur lequel une autre personne est authentifiée.

L'UTILISATEUR s'engage à se montrer vigilant lors de l'ouverture d'e-mails, de liens ou de fichiers externes à l'ECOLE (internet, clef USB, ...), ces éléments pouvant être des vecteurs d'infection des moyens informatiques.

L'UTILISATEUR s'engage à s'assurer de la sécurité physique des moyens informatiques mis à sa disposition par l'ECOLE, en particulier en cas de déplacement hors des locaux de l'ECOLE.

L'UTILISATEUR s'engage à ne pas laisser de tiers non autorisés accéder aux outils numériques mis à sa disposition par l'ECOLE et à mettre en œuvre les pratiques nécessaires à limiter les risques d'accès involontaires par des tiers non autorisés (verrouillage de ses équipements, fermeture de session, etc.).



L'UTILISATEUR s'engage à alerter le SERVICE INFORMATIQUE (<u>support@ynov.com</u>) dans les plus brefs délais en cas de :

- Infection des moyens informatiques de l'ECOLE par un logiciel malicieux (virus, cheval de troie, adware, malware, ransomware, ...)
- Perte ou vol des moyens informatiques lui étant attribué
- Perte, vol ou découverte de l'utilisation par un tiers de ses moyens d'authentification
- Accès par un tiers non autorisé aux outils numériques de l'ECOLE
- Tout autre évènement pouvant porter atteinte à la sécurité ou au bon fonctionnement des moyens et outils informatiques de l'ECOLE

L'UTILISATEUR a interdiction de contourner toute procédure ou mesure de sécurité relative aux moyens informatiques ou outils numériques de l'ECOLE.

En particulier, l'UTILISATEUR a interdiction formelle de porter atteinte aux moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE à l'exception des équipements spécifiquement prévus à cet effet dans le cadre des enseignements dispensés au sein de l'ECOLE (laboratoires étudiants). Cette interdiction concerne, sans s'y limiter, tout audit, intrusion, test d'intrusion, scan de ports, contournement des mesures de sécurité ou manipulation non autorisée.

Toute infraction à cette interdiction entraînera l'application des sanctions prévues dans la présente charte.

Dans l'éventualité où l'UTILISATEUR prendrait connaissance d'une vulnérabilité affectant les moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE, il s'engage à le signaler immédiatement au SERVICE INFORMATIQUE.

Responsabilité

L'ECOLE décline toute responsabilité quant à la sécurité des équipements personnels de l'UTILISATEUR lorsqu'il connecte ces équipements aux moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE.

L'UTILISATEUR est responsable de la mise en œuvre des mesures de sécurité suffisante sur ses équipements personnels (utilisation d'un antivirus, mises à jour logicielles, réalisation de sauvegardes, ...).

L'UTILISATEUR est responsable de la sauvegarde de ses données et ne pourra engager la responsabilité de l'ECOLE en cas de perte de données stockées sur les moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE.



Contrôle

Les moyens informatiques et outils numériques fournis sont destinés à un usage professionnel. L'usage professionnel s'entend comme un usage concernant la formation dispensée par l'ECOLE et l'ensemble des sujets pédagogiques et administratifs y étant liés.

L'ensemble des données stockées au sein des outils et matériels de l'ECOLE est réputé être à usage professionnel et propriété de l'ECOLE. Pour cette raison, l'ECOLE se réserve le droit d'accéder, sans notification préalable, aux données stockées au sein de ces outils et matériels.

Pour des raisons de sécurité informatique, les données stockées et/ou échangées peuvent faire l'objet de sauvegardes (automatisées ou non) même en cas de suppression de ces données par l'UTILISATEUR.

De plus, pour les mêmes raisons, les données stockées et/ou échangées peuvent faire l'objet d'une surveillance (automatisée ou non) ou de l'enregistrement d'une trace d'audit (logs informatiques). Les données issues de ces traitements sont stockées pour une durée de 1 an qui peut être prolongée par l'ECOLE dans les situations le nécessitant (risque juridique, procédure en cours, sauvegarde des intérêts de l'ECOLE, ...).

Ces traitements de surveillance concernent, sans s'y limiter :

- La surveillance du trafic internet (entrant et sortant, local et distant)
- Le contrôle de l'usage disque ou réseau
- Les actions effectuées sur les outils numériques par l'UTILISATEUR (pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans suivant le dernier jour de la relation contractuelle entre l'UTILISATEUR et l'ECOLE)
- L'envoi et la réception de messages (entrant et sortant)

L'UTILISATEUR est informé que l'ECOLE utilise un logiciel de recherche automatique sur internet de plagiat et que l'ensemble des travaux qu'il remet dans le cadre de sa formation sont susceptibles d'être analysés avec cet outil.

Outils mis à disposition

Accès internet

L'UTILISATEUR peut avoir accès à internet dans le cadre de sa formation. Pour des raisons de sécurité ou de déontologie, l'accès à certains sites peut être limité ou prohibé par l'ECOLE.

L'UTILISATEUR s'engage à limiter son usage de la bande passante de l'accès internet mis en œuvre par l'ECOLE de manière à ne pas gêner les autres utilisateurs.



En particulier, l'attention de l'UTILISATEUR est attirée sur l'obligation de désactiver toute application faisant une consommation élevée de bande passante (par exemple : P2P, téléchargement de mise à jour de jeu vidéo, ...) lorsqu'il se connecte à l'aide de son équipement personnel au réseau de l'ECOLE.

L'UTILISATEUR s'engage à ne pas se connecter à des sites ou services internet dont le contenu est contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à l'image de marque de l'ECOLE ainsi qu'à ceux pouvant comporter un risque pour la sécurité des moyens informatiques et outils numériques de l'ECOLE ou engageant financièrement celle-ci.

L'UTILISATEUR peut faire un usage non pédagogique de l'accès internet mis à disposition par l'ECOLE à condition que celui-ci reste raisonnable et ne gêne pas les autres utilisateurs. L'UTILISATEUR est informé que cet usage non pédagogique sera soumis aux mêmes mesures de sécurité et de contrôle que les usages pédagogiques.

E-mail

Une boite e-mail nominative est mise à disposition de l'UTILISATEUR par l'ECOLE afin d'assurer la communication entre l'ECOLE et l'UTILISATEUR.

L'UTILISATEUR s'engage à consulter régulièrement cette boite e-mail.

L'UTILISATEUR peut faire un usage de cette boite e-mail en dehors du cadre pédagogique, notamment afin d'effectuer une recherche d'emploi, de stage ou de contrat d'alternance, à condition que cet usage reste raisonnable et ne gêne pas les autres utilisateurs. L'UTILISATEUR est informé que cet usage non pédagogique sera soumis aux mêmes mesures de sécurité et de contrôle que les usages pédagogiques.

Lors de l'utilisation de cette boite e-mail, l'UTILISATEUR doit s'assurer que sa qualité d'apprenant (étudiant, stagiaire, ...) est clairement indiquée. En particulier, l'UTILISATEUR a interdiction d'utiliser tout élément qui pourrait laisser croire qu'il est employé par l'ECOLE ou représente l'ECOLE (par exemple : signature similaire à celle des salariés de l'ECOLE).

Sanctions

Le manquement aux règles et mesures de sécurité décrites dans la présente charte est susceptible d'engager la responsabilité de l'UTILISATEUR et d'entraîner à son encontre des avertissements, des limitations ou suspensions d'utiliser tout ou partie des moyens et outils informatiques, voire des sanctions disciplinaires, proportionnées à la gravité des faits



concernés. Dans ce dernier cas, les procédures prévues dans le règlement intérieur et le règlement pédagogiques seront appliquées.

L'ECOLE se réserve également le droit d'engager ou de faire engager des poursuites pénales, indépendamment des sanctions disciplinaires mises en œuvre, notamment en cas de fraude informatique, de non-respect des droits d'auteur ou de violation du secret des correspondances.

Révision de la charte

La présente charte peut faire l'objet de révision par l'ECOLE qui en informera l'UTILISATEUR par tout moyen utile.

Elle est mise à disposition de l'UTILISATEUR sur l'extranet de l'ECOLE accessible à l'URL https://extranet.ynov.com .

La présente charte entre en vigueur au 24 septembre 2019 et remplace toute version antérieure de la charte acceptée par l'UTILISATEUR.